

Le Prophète et la polygamie (partie 2 de 2)

Description: Les principales raisons pour lesquelles le prophète Mohammed a eu plusieurs épouses. Partie 2 : le rejet des pratiques païennes et les alliances tribales.

par IslamReligion.com

Publié le 12 Sep 2011 - Dernière mise à jour le 12 Sep 2011

Catégorie: [Articles](#) > [Le prophète Mohammed](#) > [Sa biographie](#)

3. Préservation de la sounnah

Les « mères des croyants » jouèrent également un rôle de premier plan dans la transmission de la sounnah du Prophète, la seconde source de loi islamique après le Coran. Elles connaissaient tout de la vie du Prophète et elles avaient la permission de transmettre tout ce qu'elles savaient sur sa vie personnelle. Ensemble, elles préservèrent plus de trois milles hadith du Prophète.[1] Aisha en rapporta à elle seule 2210, tandis qu'Oumm Salama en rapporta 380. Ses autres épouses en rapportèrent chacune entre cinq et soixante. Oumm Habiba et Hafsah en rapportèrent chacune soixante, Maymounah 46 et Zaynab, 11.[2]

4. Faire tomber les traditions païennes et établir la Loi

L'un des mariages du Prophète fut contracté pour rejeter une pratique païenne consistant à adopter un enfant et à lui donner le nom de ses parents adoptifs, tout en lui accordant la totalité des droits des enfants biologiques. Le Coran dit :

« Ce ne sont là que des propos qui sortent de vos bouches. Mais Dieu dit la vérité et c'est Lui qui guide [l'homme] vers la bonne voie. » (Coran 33:4)

Cette tradition était si enracinée, chez les Arabes, que le Prophète fut un moment très hésitant à épouser Zaynab, l'ex-épouse de son fils adoptif, Zayd, jusqu'à ce que Dieu révèle :

« (...) tu cachais en toi-même ce que Dieu allait rendre public. Tu craignais les gens alors que Dieu est plus digne d'être craint. » (Coran 33:37)

Alors Mohammed épousa Zaynab afin de rejeter ouvertement cette coutume païenne. À ce sujet, Dieu dit encore :

« Et lorsque Zayd eut dissous son mariage avec elle, Nous te la fîmes épouser afin qu'il n'y ait aucun empêchement pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs quand ceux-ci ont dissous leur mariage avec elles. Et le commandement de Dieu doit être exécuté. » (Coran 33:37)

5. Lier les tribus par les liens du mariage afin d'éviter la violence et les bains de sang

Ses mariages avec Jouwairiyah et Safiyah servirent à créer des liens avec des tribus ennemies afin d'éviter des violences futures. La Péninsule arabe était en effet troublée par des décennies de guerres incessantes. Les tribus se battaient et cherchaient à se venger pour les plus petites insignifiances et ces guerres pouvaient durer des années. Il va de soi qu'il était donc très difficile d'obtenir une trêve d'aucune d'entre elles. Par l'expansion de l'islam et les conversions de gens provenant de diverses tribus, certaines d'entre elles finirent par faire la paix, tandis que d'autres nourrissaient toujours une rancune persistante. Toutefois, à travers les mariages, les tribus se devaient d'honorer leurs trêves, ce qui contribua à faire disparaître, graduellement, les sentiments de rancune, car il y avait une certaine fierté à voir un membre de sa tribu marié au prophète Mohammed. En épousant des femmes issues de familles d'alliés importants et d'ennemis vaincus, le Prophète établit une base de coopération entre les diverses tribus.

6. Protection des veuves et des orphelins

Tel que mentionné précédemment, certaines des épouses du Prophète étaient des veuves, qu'il épousa en temps de guerre. Les dernières années du Prophète furent marquées par des guerres et des combats fréquents relatifs à l'établissement de la nation musulmane. Les musulmans devaient alors défendre leur vie et leur religion contre leurs ennemis. Par conséquent, des centaines de compagnons du Prophète furent tués, laissant derrière eux des veuves et des orphelins n'ayant personne pour s'occuper d'eux. Le Prophète donna donc l'exemple aux compagnons qui avaient survécu en épousant des veuves afin de leur apporter un soutien matériel et de leur permettre de vivre dans un cadre familial plus stable.

Conclusion

L'éthique et la morale ne devraient jamais être jugées sur la base de normes sociétales spécifiques à une époque donnée. À travers l'histoire de l'humanité (et non seulement de l'islam), la polygamie a constitué une norme sociétale en maints endroits et à maintes époques. De nos jours encore, plusieurs cultures non-musulmanes l'encouragent. Même si, à cause de notre bagage culturel, nous n'arrivons pas à comprendre la nature ou les raisons de la polygamie, nous devrions nous efforcer de la juger de façon objective. Lorsque l'on étudie la vie du Prophète de manière objective et honnête, on ne peut que conclure que ses nombreux mariages visaient d'abord et avant tout à renforcer les liens au sein de la communauté musulmane, soit par la transmission du savoir, soit par le soutien aux veuves ou encore par la création d'alliances entre les différentes tribus d'Arabie.

Endnotes:

[1] **Hadith**: compte-rendu des paroles, actions, approbations tacites du Prophète, ou encore des descriptions de sa personne.

[2] *Muqaddima Ibn Salah*, édité par Bint Shati'

L'adresse web de cet article:

<http://www.islamreligion.com/fr/articles/362>

Copyright © 2006-2011 [IslamReligion.com](http://www.IslamReligion.com). Tous droits réservés.